

frontière commune montre bien qu'il est possible de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme aux conflits régionaux. Le Canada devrait maintenir son généreux programme d'aide en faveur du Costa Rica et continuer à appuyer fermement les efforts que fait ce pays pour ramener la paix dans la région.

Dans ce bref examen de la situation en Amérique centrale, nous avons sans cesse réitéré notre conviction que la défense des droits de la personne dans cette région repose sur trois conditions essentielles : une réforme politique et économique dans les pays concernés, la paix entre ces pays et la non-ingérence des superpuissances, notamment des États-Unis. L'Amérique centrale a par-dessus tout besoin de temps pour trouver par ses propres moyens des solutions aux problèmes qui l'assaillent. Le comité trouve encourageant le fait que les gouvernements de cette région commencent à affirmer leur indépendance et à multiplier les efforts pour instaurer la paix.

De nombreux Canadiens estiment que le Canada peut être très actif en Amérique centrale et qu'il doit l'être. En plus d'appuyer le processus de Contadora et d'encourager le dialogue entre les différents pays d'Amérique centrale dans chacun d'entre eux, le Canada doit encourager le respect des droits de la personne dans cette région en offrant asile à tous ceux qui sont victimes de violations de ces droits. Quelque 8 300 réfugiés originaires de cette région sont venus au Canada en 1984 et en 1985 seulement. L'influence que le Canada exerce sur les mesures que prennent d'autres pays pour assurer leur sécurité est évidemment limitée, mais nous avons par contre la possibilité d'offrir une aide directe et concrète aux centaines de milliers de réfugiés de cette région qui en ont désespérément besoin. Le comité voudrait que le gouvernement prenne deux initiatives : premièrement qu'il mette sur pied, en collaboration avec d'autres pays et des organisations non gouvernementales, un programme de surveillance des réfugiés visant à rehausser la sécurité dans les camps de réfugiés et, deuxièmement, qu'il soutienne activement les programmes d'autosuffisance et de développement économique à l'intention des réfugiés. Le gouvernement doit également prendre des mesures pour permettre au Canada de mieux surveiller la situation des droits de la personne en Amérique centrale, en accordant une attention particulière aux conditions qui existent dans chaque pays et aux opinions des ONG canadiennes qui y travaillent. Le Canada doit appuyer les programmes de coopération qui ont pour objet l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi que les gens et les organismes de ces pays qui militent en faveur du respect des droits de la personne.